

Horaires : 30h par semaine

Seconde : 11 h d'enseignements professionnels
Première : 9.5 h d'enseignements professionnels
Terminale ; 10 h d'enseignements professionnels

Enseignement Générales

- Français
- Co-intervention : Français et enseignement professionnel
- Histoire - Géographie et EMC
- Mathématiques
- Co-intervention : Mathématiques et enseignement professionnel
- Economie-Gestion
- Prévention-Santé-Environnement
- Anglais
- Arts Appliqués
- EPS

Enseignement professionnel Des fonctions /des compétences

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en oeuvre d'un projet d'animation

- Prendre en compte le contexte d'exercice et le projet de la structure
- Concevoir et réaliser un projet d'animation
- Mettre en oeuvre une communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs

Fonction 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile

- Identifier les caractéristiques et les attentes des personnes en perte d'autonomie
- Concevoir des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle
- Réaliser des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle

Fonction 3 : Animation visant l'épanouissement, la socialisation et l'exercice des droits citoyens

- Prendre en compte le contexte d'exercice et le projet de la structure
- Concevoir et réaliser un projet d'animation
- Mettre en oeuvre une communication professionnelle au sein de la structure et en direction

PFMP : Période de Formation en Milieu professionnel

Durée : 22 semaines sur les 3 ans
Réparties de façon égale entre les deux secteurs d'interventions : Socioculturel et socioéducatif dont une période au moins en accueil collectif de mineurs
Animation sociale auprès de personnes âgées en perte d'autonomie.

6 semaines en classe de seconde

2 X 3 semaines dans le secteur socioculturel ou socioéducatif

8 semaines en première

8 semaines en terminale

2 X 4 semaines auprès de personnes âgées en perte d'autonomie

2 X 4 semaines dans le secteur socioculturel ou socioéducatif

Lieux possibles :

- Associations et fédérations de la jeunesse et de l'éducation populaire Services d'aide et de maintien à domicile
- Résidences autonomie, résidences services
- Maisons de la jeunesse et de la culture
- Comité d'Intérêt de quartier
- Maison de retraite / EHPAD Centre Social / Maison pour Tous
- Maisons Municipale d'arrondissement